



Evaluation d'incidences Natura 2000 – Manifestations sports nature

Cet imprimé est une proposition d'outil-formulaire pour l'organisateur afin de réaliser l'évaluation d'incidences Natura 2000 de sa manifestation. Il est issu d'un travail collectif régional entre les acteurs du mouvement sportif, de l'Etat et des collectivités territoriales.

Notice d'information

En application du droit européen, le décret n°2010-365 du 09 avril 2010 a défini les activités soumises à évaluation d'incidences lors qu'elles se situaient sur des sites Natura 2000.

Ce décret est complété par des arrêtés préfectoraux : arrêté de la Préfecture de Région et arrêté de la Préfecture maritime de l'Atlantique.

Pour savoir si votre manifestation a lieu sur un site Natura 2000 ou à proximité,

Sur le site de la DREAL :

http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map

Dans légende, vous cochez « Natura 2000 » dans la rubrique « Nature et biodiversité » et décocher les autres zones protégées. Vous pouvez choisir comme fond de carte : l'IGN ou l'orthophoto (à partir de 1/25000^{ème}) selon l'échelle que vous choisirez. Vous pouvez zoomer sur la carte en choisissant la commune.

Sur le site du Géoportail :

<http://www.geoportail.fr/visu2D.do?ter=metropole>

Dans catalogue, vous cochez « Natura 2000 » dans la rubrique « Sites protégés ». Vous pouvez choisir comme fond de carte entre l'IGN et la photographie aérienne.

1° Description de la manifestation

Pour réaliser la cartographie, aidez-vous de ces sites internet.

2° Description du ou des sites Natura 2000 concernés

Pour cette partie, aidez-vous des sites internet présentés ci-dessus. Il est également préconisé de contacter l'opérateur Natura 2000 du ou des sites concernés.

Pour en savoir plus sur les sites Natura 2000,

Sur le site de la DREAL :

http://www.diren.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=128

La légende de la carte vous indique si le site a été désigné Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux (1979) en Zone de protection spéciale (ZPS) et/ou au titre de la Directive Habitats (1992) en Zone spéciale de conservation (ZSC)

Pour information, ZPS + ZSC = Réseau européen Natura 2000

Sur la carte, vous pouvez accéder à la fiche correspondante au site Natura 2000 en cliquant dessus. Vous pourrez sur cette fiche télécharger le document d'objectifs du site (diagnostic et préconisations), trouver le nom de l'opérateur Natura 2000 lorsqu'il a été désigné.

Sur le site national Réseau Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR52.html>

Des informations sur les habitats et espèces

3° Analyse des éventuelles incidences de la manifestation sur les habitats et espèces

Pour remplir cette partie, il est préconisé de contacter l'opérateur Natura 2000 du ou des sites concernés. Veuillez trouver un exemple de tableau rempli sur les pages suivantes.

Contacts Opérateurs Natura 2000

Dépt	N° SIC	N° ZPS	Dénomination du site	OPÉRATEUR	Adresse/contact
22 - Côtes d'Armor					
22,56,29	FR5300003		Complexe de l'est des Montagnes Noires		
22	FR5300007		Têtes des bassins versant du Blavet et de l'Hyères	Communauté de Communes de Callac Argoat	Communauté de Communes - rue Louis Morel - 22160 Callac - Tel. 02 96 45 90 29
22	FR5300008		Rivière Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noz, Coat an Hay	Association Vallée du Léguer	BP 25 - 22810 BELLE ISLE EN TERRE - Tel. 02 96 43 01 13
22	FR5300009		Côte de granit rose - Sept Iles	Lannion Trégor Agglomération	1 rue Monge - BP 10761 - 22307 LANNION Cedex - Tel. 02 96 05 09 17
		FR5310011	Côte de Granit Rose - Sept îles		
22	FR5300010		Trégor Goëlo	Communauté de Communes Paimpol Goëlo	2 rue Lagadec - 22860 PLOURIVO - Tel. 02 96 55 97 71
		FR5310070	Trégor Goëlo		
22	FR5300011		Cap d'Erquy, Cap Fréhel	Syndicat des Caps	Rue Notre Dame - 22240 PLEVENON - Tel. 02 96 41 50 83
		FR5310095	Cap d'Erquy, Cap Fréhel		
22, 35	FR5300012		Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint Malo et Dinard		
		FR5310052	Iles de la Colombière, de la Nellière et des haches		
22, 56	FR5300025		Forêt de Québécois, vallée du Poulancre, landes de Liscuis, gorge du Daoulas		
22	FR5300036		La Poterie	Lamballe Communauté	50 rue d'Armor - BP 90456 - 22404 LAMBALLE Cedex - Tel. 02 96 50 13 76
22	FR5300037		Forêt de Lorges, Landes de Lanfains, cimes de Kerchouan		
22	FR5300062		Etang du Moulin Neuf	Communauté de Communes de Beg Ar C'hra	Association de la Vallée du Léguer - 22810 BELLE ISLE EN TERRE - Tel. 02 96 43 01 13
22	FR5300066		Baie de Saint-Brieuc - Est	Saint-Brieuc Agglomération, Baie d'Armor	3 place de la résistance - BP4403 - 22004 SAINT-BRIEUC Cedex 2 - Tel. 02 96 77 20 54
		FR5310050	Baie de Saint-Brieuc - Est		

29 - Finistère

29, 22	FR5300004		Rivière du Douaron	Morlaix communauté	
29	FR5300013		Monts d'Arrée Centre et Est	Parc Naturel Régional d'Armorique	15 place aux foires - BP 27 - 29590 LE FAOU - Tel. 02 98 81 90 08
29	FR5300014		Complexe du Menez Hom		
29	FR5300015		Baie de Morlaix		
		FR5310076	Baie de Morlaix		
29	FR5300016		Anse de Goulven	Communauté de Communes de la Baie du Kernic	ZAC de Kerhall - 29233 CLEDER Cedex - Tel. 02 98 61 69 69
		FR5312003	Baie de Goulven		
29	FR5300017		Abers - Côte des Légendes		
		FR5310054	Îlot du Trévors		
29	FR5300019		Presqu'île de Crozon	Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon	Z.A. de Kerdanvez - BP 25 - 29160 CROZON - Tel. 02 98 27 24 76
		FR5312004	Camaret		
29	FR5300021		Baie d'Audierne	SIVU Baie Baie d'Audierne	Mairie - 29132 PENMARCH - Tel. 06 68 45 90 90
		FR5310056	Baie d'Audierne		
29	FR5300023		Archipel des Glenans	Commune de Fouesnant	BP 5 - 29170 FOUESNANT - Tel. 02 98 51 62 62
		FR5310057	Archipel des Glénans		
29	FR5300024		Rivière Elorn	Syndicat des bassins de l'Elorn et de la rivière de Daoulas	Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 Daoulas - Tel. 02 98 25 93 51
29	FR5300039		Forêt du Cranou-Menez Meur	PNR Armorique	15 place aux foires - BP 27 - 29590 LE FAOU - Tel. 02 98 81 90 08
29	FR5300040		Forêt de Huelgoat	ONF	211 route de Fougères - BP 70233 - 35702 RENNES cedex 7 - Tel. 02 99 27 47 23
29	FR5300041		Vallée de l'Aulne		
29	FR5300043		Guissény	Cne Guissény	Mairie - 29880 GUISSÉNY - Tel. 02 98 25 69 57
29	FR5300045		Pointe de Corsen, le Conquet	Communauté de Communes Pays d'Iroise	BP 10078 - 29290 SAINT RENAN - Tel. 02 98 84 28 65
29	FR5300046		Rade de Brest, estuaire de l'Aulne	Parc Naturel Régional d'Armorique	15 place aux foires - BP 27 - 29590 LE FAOU - Tel. 02 98 81 16 53
		FR5310071	Rade de Brest, baie de Daoulas		
29	FR5300048		Marais de Moustérlin	Commune de Fouesnant	BP 5 - 29170 FOUESNANT - Tel. 02 98 51 67 26

29	FR5300049		Dunes et côtes de Trévignon	Commune de Trégunc	Mairie - BP 10 - 29910 TREGUNC - Tel. 02 98 50 95 90
		FR5312010	Dunes et côtes de Trévignon		
29	FR5300067		Tourbières de Langazel	Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas	Association Langazel - maison commune - 29800 TREMAOUEZAN - Tel. 02 98 20 90 80
		FR5312005	Rivières de Pt-l'Abbé et de l'Odet	Commune Pont L'Abbé	Square de l'Europe - BP 23081 - 29123 PONT-L'ABBE Cedex - Tel. 06 68 45 90 90
	FR5302008		Roches de Penmarc'h	Comité local des Pêches du Gulvinec	BP 71 - 29730 LE GUILVINEC Cedex - Tel. 02 98 58 13 78
		FR5312009	Roches de Penmarc'h		
29	FR5300018		Ouessant - Molène	Parc National Marin d'Iroise	Pointe des Renards - 29217 LE CONQUET - Tel. 02 98 44 17 00
		FR5310072	Ouessant - Molène		
	FR5302006		Côtes de Crozon		
	FR5302007		Chaussée de Sein		
29	FR5300020		Cap Sizun, Ile de Sein		
		FR5310055	Cap Sizun		
35 - Ile-et-Vilaine					
35,56,44	FR5300002		Marais de Vilaine	Institut d'Aménagement de la Vilaine	Boulevard de Bretagne - 56130 LA ROCHE BERNARD - Tel. 02 99 90 88 44
35, 56	FR5300005		Forêt de Paimpont	Syndicat Mixte du Pays de Ploermel-Cœur de Bretagne	Centre Régional de la Propriété Forestière - 8 place du colombier - 35000 RENNES - Tel. 02 99 30 00 30
35	FR5300025		Forêt de Rennes	Office National des Forêts	211 route de Fougères - BP 70233 - 35702 RENNES cedex 7 - Tel. 02 99 27 47 23
35	FR5300050		Etangs du canal d'Ile-et-Rance		
35	FR5300052		Côte de Cancale à Paramé	St Malo Agglomération	6 rue de la Ville Jegu - BP 11 - 35260 CANCALE - Tel. 02 23 15 10 85
35, 22	FR5300061		Estuaire de la Rance	Communauté de Communes de Dinan	34 rue Bertrand Robidou - BP56357 - 22100 DINAN Cedex - Tel. 02 96 87 52 81
		FR5312002	Îlots Notre-Dame et Chevret		
35			<i>Vallée du Canut (FR5302006)</i>		
35, 50	FR2500077		Baie du Mont St-Michel	Syndicat Mixte du Littoral Normand	5 rue Pémagny - 14000 CAEN - Tel. 02 31 15 30 90
		FR2510048	Baie du Mont Saint-Michel		
35, 50	FR2500079		Chausey		
		FR2510037	Chausey		

56 - Morbihan

56, 29	FR5300006		Rivière Ellé	Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan	13 rue Jacques Rodallec - BP 36 - 56110 GOURIN - Tel. 02 97 23 36 98
56, 29	FR5300026		Rivière du Scorff, forêt de Pont Caliek et rivière Sarre	Syndicat Mixte du Bassin du Scorff	2 rue du Palus - Bas Pont-Scorff - 56620 CLEGUER - Tel. 02 97 32 50 34
56	FR5300027		Massif dunaire de Gavres - Quiberon et zones humides associées	SIVU Gâvres-Quiberon	12 rue des Menhirs - 56410 ERDEVEN - Tel. 02 97 55 50 89
		FR5310093	Baie de Quiberon		
		FR5300094	Rade de Lorient	Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient	30 cours de Chazelles - 56300 LORIENT - Tel. 02 97 02 30 84
56	FR5300028		Ria d'Étel	Syndicat Mixte de la Ria d'Étel	20 route des quatre chemins - 56550 BELZ - Tel. 02 97 55 24 48
56	FR5300029		Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan - 8 boulevard des Îles - 56000 VANNES - Tel 02 97 62 03 03
		FR5310086	Golfe du Morbihan		Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - 8 rue du commerce - 56000 VANNES - Tel. 02 97 47 02 83
56	FR5300030		Rivière de Pénerf, marais de Suscinio	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan	8 boulevard des Îles - 56000 VANNES - Tel. 02 97 62 03 03
		FR5310092	Rivière de Pénerf		
56	FR5300031		Ile de Groix	Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient	30 cours de Chazelles - 56300 LORIENT - Tel. 02 97 02 30 84
56	FR5300032		Belle-Ile en Mer	Communauté de communes de Belle Ile	42 avenue Carnot - 56360 LE PALAIS - Tel. 02 97 31 35 84
56	FR5300033		Îles Houat-Hoëdic		
		FR5312011	Îles Houat - Hoëdic		
56	FR5300034		Estuaire de la Vilaine		
		FR5310074	Baie de Vilaine		
56	FR5300058		Vallée de l'Arz		
56, 29	FR5300059		Rivière Laita, Pointe du Talud, étangs Loc'h et Lannenec	Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient	30 cours de Chazelles - 56300 LORIENT - Tel. 02 97 02 29 61
56	FR5302001		Chiroptères du Morbihan		
		FR5212013	Mor Braz		

Exemple de tableau pour une manifestation multi-activités

Pratiques / circuits	Fréquentation	Localisation par rapport au site N2000	Habitats et espèces potentiellement concernés en site N2000	Incidence(s) potentielle(s)	Précaution(s), prise en compte	Incidence(s) finale(s) attendue(s)
Tous circuits		Site et hors site	Tous habitats	Dégradation des habitats par abandon de déchets plastiques, par peinture sur rochers ou arbres	Information randonneurs et organisateurs (notamment tout rubalise à enlever après manifestation)	Très faible si bonne info
Tous circuits		Site et hors site	Tous habitats	Dégradation des habitats et des espèces par cueillettes	Information randonneurs ; aucune cueillette à effectuer lors de la randonnée	Très faible si bonne info
Rando VTT 15 km et 20 km	600 pers.	Hors site sauf passage sur pont sur D712	Aucun	Aucune	-	-
Rando VTT 32 km, 40 km et 50 km		En partie sur site	Hêtraie-chênaie en Coat an noz Habitats Loutre et chauves-souris Rivière à renoncules, Saumon et autres migrateurs	Dérangement Destruction de frayères	Emprunt des chemins balisés Évitement des passages humides Passage dans rivière interdit	Très faible. Néanmoins, réserve sur le respect de la zone en « Zone de quiétude Loutre » >> cf. GMB/ONF
Défi VTT 70 km (course)	215 pers.	En partie sur site	Hêtraie-chênaie en Coat an noz Habitats Loutre et chauves-souris Rivière à renoncules, Saumon et autres migrateurs	Dérangement Destruction de frayères	Emprunt des chemins balisés Évitement des passages humides Passage dans rivière interdit	Très faible. Néanmoins, réserve sur le respect de la zone en « Zone de quiétude Loutre » >> cf. GMB/ONF
Randos pédestres 28 km, 31 km et 39 km	4200 pers.	En partie sur site	Hêtraie-chênaie en Coat an noz Habitats Loutre et chauves-souris Limite extérieure d'une tourbière	Dérangement	Emprunt des chemins balisés Évitement des passages humides	Très faible. Néanmoins, réserve sur le respect de la zone en « Zone de quiétude Loutre » >> cf. GMB/ONF
Rando pédestre 9 km		En partie sur site	Hêtraie-chênaie Habitats Loutre et chauves-souris Cavité à chauves-souris	Dérangement (passage et zone de ravitaillement)	Emprunt des chemins balisés Contournement de la cavité (à l'écart de la zone de ravitaillement)	Aucune

Autres randos pédestres		Hors site	Aucun	Aucune	-	-
Randos équestres	60 cavaliers par petits groupes	En partie sur site	Hêtraie-chênaie en Coat an noz Habitats Loutre et chauves-souris Limite extérieure d'une tourbière. Isopyre faux pigamon, espèce végétale très rare de la Hêtraie neutrophile présente en bordure de chemin. Rivière à renoncles, Saumon et autres migrateurs	Dérangement. Piétinement de l'Isopyre faux pigamon Dérangement Destruction de frayères	Emprunt des chemins balisés Evitement des passages humides <u>Mise en défens du périmètre de la population d'Isopyre faux pigamon</u> Passage dans rivière interdit	Très faible. Néanmoins, réserve sur le respect de la zone en « Zone de quiétude Loutre » >> cf. GMB/ONF
Rando moto	620 pers	Hors site sauf passage sur pont sur D712 Circuit sur routes	Aucun	Aucune	-	-
Kayak	140 pers	Hors site, directement en amont (Guic)	Rivière à renoncles, Saumon et autres migrateurs	Destruction de frayères situées aussitôt en amont de la confluence Guic/Guer (site N2000)	Travaux de nettoyage des berges après le 15/04 ; Embarcation hors zones de frayères ; Installation d'un ponton flottant pour débarquement ; Passage par petits groupes avec encadrement ; Passage en file indienne, au sein de la lame d'eau principale ; <u>Possibilité d'annulation en cas de niveaux d'eau insuffisants pour garantir la non-destruction de frayères.</u>	<u>Faible, sous réserve de l'annulation prévue selon les conditions de niveau d'eau.</u> Une estimation de la faisabilité sera réalisée 15 jrs avant par l'opérateur N2000.

**Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000
d'un projet de manifestation sportive**

Avant de remplir ce formulaire, lire attentivement la notice jointe qui vous apportera des liens internet et contacts pour faciliter votre démarche.

Ce formulaire est à remplir par l'organisateur de la manifestation, en fonction des informations dont il dispose et **à joindre au dossier déposé en Préfecture**. Ce formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur le site natura 2000.

Si une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Coordonnées du service instructeur :

.....
.....
.....
.....
.....

Coordonnées de l'organisateur de la manifestation

Nom de la structure :

Nom du porteur de projet :

Adresse du siège :

.....

Téléphone : Fax :

Courriel :

1° Description de la manifestation

Nom de la manifestation sportive :

.....
.....

Dates de la manifestation :

- Durée de la manifestation :

- Horaires de la manifestation :

- Votre manifestation délivre un titre :

International : Oui Non

National : Oui Non

- Le budget de votre manifestation est supérieur à 100 000 € : Oui Non

- La manifestation est à but lucratif et va regrouper plus de 1500 personnes :

Oui Non

- Votre manifestation est une manifestation aérienne de grande importance :

Oui Non

- La manifestation concerne des engins motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation publique ou en mer : Oui Non

- Nombre de participants : Ce chiffre prend en compte l'ensemble de la manifestation (participants, publics, organisation)

- Participants:

- Public :

- Organisation : Total:

Le nombre de personnes présentes sur votre manifestation sera-t-il supérieur à 1000 personnes : Oui Non

- Question concernant les manifestations nautiques en fonction de l'arrêté préfecture maritime ?

Si vous avez coché « Oui » à au moins une de ces 6 propositions, vous devez poursuivre le document

Définition de l'aire d'influence du projet



Joindre obligatoirement une ou des cartes de localisation précise du projet de manifestation :

- Si le territoire de votre manifestation est relativement grand, fournir une carte générale : indiquer les itinéraires, espaces ou sites de pratique, les zones d'accueil participants et public, zones Natura 2000)
- Zoomer sur les secteurs de votre manifestation à proximité ou sur les sites Natura 2000. Pour cela, utiliser une ou plusieurs cartes IGN au 1/25 000^e (proscrire autres formats) comportant une légende. Format A3 ou A4 (Ne pas hésiter à utiliser un format papier)

Les éléments incontournables

- Itinéraires, tracés linéaires (accueil, zone de départ, d'arrivée, ravitaillement participants), espaces, sites de pratiques
- Aires pour le public (accueil, regroupement)
- Aires de stationnement (véhicules), accès
- Zones d'interdiction, zone de protection renforcée (sécurité, environnement)
- Equipements (sonorisation, sécurité)

2° Description du ou des sites Natura 2000 concernés

- L'emprise de la manifestation est-elle située sur un ou des sites Natura 2000 ?

En totalité Oui Non

En partie Oui Non

A proximité Oui Non

- La manifestation se situe à proximité ou sur le ou les sites Natura 2000 suivants :

Nom du site Natura 2000	Identifiant du site (ex. FR5312011)	Type de sites [Zone de protection spéciale (ZPS) et/ou Zone spéciale de conservation (ZSC)]
1°	FR.....	ZPS : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ZSC : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
2°	FR.....	
3°		

3° Analyse des éventuelles incidences de la manifestation sur les habitats et espèces pour lesquels le ou les sites Natura 2000 ont été désignés et des objectifs de conservation identifiés

Cette partie du formulaire est à compléter avec l'appui de l'opérateur gestionnaire du site Natura 2000 concerné.



Ajouter sur la carte les habitats et espèces d'intérêt communautaire en présence et précisez ceux qui sont prioritaires.

4° Quelles sont les solutions alternatives ?

Modification du tracé possible

Oui Non

Remarques :
.....
.....
.....

5° Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Le projet de la manifestation est susceptible d'avoir une incidence au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 ?

Non : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.

Oui : Par conséquent, ce document est insuffisant au regard de l'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000. Une étude complémentaire doit être menée. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :	Signature :
Le (date) :	

Partie à remplir par le service instructeur

Rappel du code de l'environnement : Art L.414
 VII. - Lorsqu'une évaluation conclut à une atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000 et en l'absence de solutions alternatives, l'autorité compétente peut donner son accord pour des raisons impératives d'intérêt public majeur. Dans ce cas, elle s'assure que des mesures compensatoires sont prises pour maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont à la charge de l'autorité qui a approuvé le document de planification ou du bénéficiaire du programme ou projet d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, de la manifestation ou de l'intervention. La Commission européenne en est tenue informée.

Avis du service instructeur

.....

L'évaluation d'incidences doit-elle se poursuivre ? Oui Non